



COMMUNE DE PEILLE

ARRETE MUNICIPAL N° 227/2023

Voirie

Le Maire de Peille

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2213-2 et L2213-6,

VU la manifestation « marché de Noël » au Foyer Rural, le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 20h00,

Considérant que pour cette raison, le stationnement et la circulation seront interdits sur la place Carnot et la rue F. Levamis, dans l'intérêt de la sécurité publique notamment,

ARRETE :

Article 1^{er} : En vue de la manifestation « marché de Noël », le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule autre que ceux nécessaires à l'organisation sur la place Carnot et la rue F Levamis, le vendredi 15 décembre 2023 de 14h00 à 20h00.

Article 2 : Selon l'arrêté 86/2015, la circulation et le stationnement des véhicules médicaux (ambulances, soins infirmiers, médecins...) sont autorisés place Carnot, de jour comme de nuit, à compter du 1^{er} juillet 2015. Les véhicules concernés devront être identifiables par des logos ou la pose du caducée.

Article 3 : Tout contrevenant ne respectant pas la présente réglementation s'expose à un procès-verbal ainsi que la mise en fourrière du véhicule.

Les véhicules en stationnements seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 II 10° du code de la route et seront conduits en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-13 du même code.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 : Ampliation de la présente autorisation sera adressée,

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'Escarène,
- Monsieur le Président de l'APE de PEILLE

Fait à Peille le 13/12/2023

Le Maire de Peille
Cyril PIAZZA

